

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 JANVIER 2022

Présents:

Invité(s)

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, Riverain - PERUWELZ
Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme –
BELOEIL
Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en
Environnement - PERUWELZ
Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-
Mobilité - PERUWELZ
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance en présentiel et mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations. Rappel des règles sanitaires en vigueur

Il n'y a pas eu de remarque concernant le procès-verbal du 18/11/2021. Il a été approuvé et peut-être donc être rendu accessible au public dans sa version réduite

Rappel du **calendrier 2022 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement :

- **Jeudi 21 avril 2022** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 23 juin 2022** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 17 novembre 2022** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Points inscrits à l'ordre du jour de la réunion:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions.
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente - dépôt de demande de permis (suivi).
3. Remarques, plaintes et questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:

2.Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente + dépôt de demande de permis (suivi). :

Synthèse de l'activité de l'entreprise

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 18/11/2021. Il indique que l'activité d'ECOFROST est revenue au niveau d'avant la crise sanitaire et précise que l'entreprise fonctionne actuellement à pleine capacité 7J/7J et H24 en mode de production normal sur l'ensemble des lignes de production.

D'une manière générale il n'y a rien de particulier à signaler sur la période.

Il attire cependant l'attention de l'assemblée sur le fait que le niveau haut de l'activité engendre un charroi important (~70 camions/jour). A cela s'ajoute le risque lié à des conditions hivernales et à des périodes restreintes de luminosité. Cela signifie qu'au niveau mobilité, le site atteint sa limite actuelle avec ses 12 places de parking.

La solution proposée dans la demande de permis permettra d'apporter une solution à cette situation avec 33 places de parking ainsi qu'une zone d'attente pour les bennes de pommes de terre (qui seront vidées à mesure).

Actuellement l'espace de stationnement limité fait qu'il y a du stationnement sur la voirie à proximité du site, ce qui crée, par moment, des problèmes de mobilité.

Monsieur WUILPART signale que des zones de stationnement pour les poids lourds ont été prévues et existent au niveau du contournement.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur MAES indique que la situation ne génère pas de problème avec les entreprises voisines.

Ce point n'amène plus de question ou de remarque.

Dépôt de demande de permis (suivi) :

En ce qui concerne la demande de permis, Monsieur MAES indique qu'ECOFROST a déposé le dossier début janvier en ce compris la partie IPPC-IED sollicitée par Monsieur PRIMOSIG lors de la dernière réunion.

Monsieur PRIMOSIG indique que le dossier est dans la phase d'analyse de complétude (20 jours). Un courrier officiel sera envoyé dans les jours qui viennent. La demande étant à ce stade incomplète.

Il conviendra donc pour ECOFROST sur base des éléments complémentaires sollicités en ce qui concerne la partie urbanisme dans le courrier à recevoir, de compléter dans les délais impartis le dossier par l'apport des documents et explications sollicités (6 mois pour fournir les compléments d'information demandés).

Le dossier pourra alors faire l'objet d'une seconde analyse en terme de complétude et de recevabilité par les fonctionnaires technique et délégué (20 jours).

Monsieur MAES en prend bonne note et fera le nécessaire.

En terme de procédure pour une parfaite information, s'agissant d'une demande de permis de classe 1, dès qu'elle sera déclarée recevable, les communes concernées à savoir Beloeil, Bernissart et Péruwelz devront organiser une enquête publique de 30 jours (de manière synchronisée).

En réponse à Madame SCHIRVEL suite à la sollicitation du Bourgmestre, Monsieur MAES indique qu'ECOFROST effectuera (selon modalités à convenir) une présentation/information au public au début de la période de l'enquête publique.

Le comité sera tenu informé de la suite de la procédure et un point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion concernant le suivi de ladite demande de permis unique.

L'assemblée n'a plus de question à ce stade.

Troisième point:

3.Remarques, plaintes et questions-réponses

Aucune plainte n'a été enregistrée sur la période par l'entreprise à savoir depuis la dernière réunion du 18/11/2021.

Il en va de même pour le service environnement de la Ville et pour l'Echevin de l'environnement. Les riverains n'ont rien à signaler de particulier sur la période.

Quatrième point:**Fonctionnement, prochain ordre du jour**

Pas de points particuliers à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Accueil et mesures de précautions Covid, présences, approbation du procès de la réunion précédente, calendrier des réunions.
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente
3. Suivi du dossier de demande de permis unique.
4. Remarques, plaintes et questions-réponses
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.